



Fiche thématique¹

Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Dernière mise à jour : Juin 2020

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



1. Contexte

La loi tunisienne définit l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme un modèle économique comprenant toutes les activités économiques ayant des objectifs sociaux liés à la production, la conversion, la distribution, l'échange, la commercialisation et la consommation de biens et services assurés par des institutions sociales et solidaires, pour répondre aux besoins communs de leurs membres et à l'intérêt économique et social général et dont l'objectif principal n'est pas le partage des gains².

L'économie sociale et solidaire vise à :

- réaliser un équilibre entre les exigences de faisabilité économique et les valeurs du volontariat et de la solidarité sociale
- réaliser la justice sociale et la répartition équitable des richesses
- structurer l'économie informelle
- réaliser le bien-être économique et social et améliorer la qualité de la vie

L'ESS offre l'alternative d'une économie locale, collective, responsable et citoyenne, respectueuse des personnes et des ressources, créant de la valeur économique et sociale sur les territoires.

Loi 79/2019 sur l'économie sociale et solidaire (adoptée le 17/06/2020)

Article 4

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont tenues de respecter, dans leur statut et activités les principes indissociables suivants :

- primauté de la personne et de la finalité sociale sur le capital et respect des règles du développement durable
- adhésion selon les réglementations en vigueur qui régissent les personnes morales et retrait libres et volontaires sans discrimination
- gestion démocratique et transparente selon les principes de bonne gouvernance et en se basant sur la règle de « un membre une voix »
- coopération volontaire et entraide entre les entreprises de l'économie sociale et solidaire
- lucrativité limitée selon les règles suivantes :
 - o affectation de 15% des excédents aux réserves obligatoires jusqu'à ce qu'elles atteignent 50% du capital de l'organisation concernée ;
 - o affectation d'un maximum de 5% des excédents à des activités sociales, culturelles et environnementales ;
 - o répartition du surplus d'excédents, à hauteur d'un pourcentage maximal de 25% et sur décision de l'Assemblée générale
 - o le reliquat étant utilisé pour développer les activités de l'entreprise ou contribuer à la création de nouvelles entreprises dans le cadre de l'économie sociale et solidaire

¹ Cette fiche fait l'état des lieux de toutes les initiatives en cours de la Coopération italienne en Tunisie au profit de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

² Loi 79/2019 sur l'économie sociale et solidaire (Tunisie) – Article 2

Aujourd'hui, les acteurs potentiels sont les organisations privées qui cherchent à concilier leurs activités économiques avec des objectifs sociaux au niveau des leurs communautés et territoires. Pourtant, une délimitation précise du périmètre reste difficile aujourd'hui car le secteur, selon les études les plus récentes, regroupe plusieurs typologies d'acteurs qui ouvrent sur un ensemble varié d'activités comme la production, la transformation, la distribution, les services et les financements.

La loi³ prévoit ainsi au niveau de la Présidence du gouvernement un conseil supérieur nommé « Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire » chargé de gérer le dialogue participatif et la concertation entre toutes les parties prenantes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre particulier le Conseil Supérieur se charge des missions suivantes :

- proposer les grandes orientations visant le développement de l'ESS
- exprimer obligatoirement un avis sur les projets de lois, arrêtés et textes d'application relatifs à l'ESS et présentation de propositions en vue de leur amélioration.

Loi 79/2019 sur l'économie sociale et solidaire

(adoptée le 17/06/2020)

Article 13

Compte tenu de la législation en vigueur, les ressources financières des entreprises de l'ESS se composent notamment de :

1. participations et cotisations des membres ;
2. excédents résultants de ses activités et projets ;
3. dons, donations et legs ;
4. ressources mobilisables dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale entre les entreprises de l'ESS ;
5. toute autre ressource pouvant être mobilisée.

Article 15

Sont créés des mécanismes de financement spécifiques à l'économie sociale et solidaire reposant principalement sur :

- des mécanismes de financement adaptés conformément aux réglementations en vigueur, en plus de l'implantation et du développement de plateformes.
- l'allocation de lignes de financement préférentielles auprès des institutions financières pour le financement et la contribution au financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- des banques coopératives, conformément à la loi n° 48 du 11/07/2016 et à un statut type fixé par arrêté gouvernemental en application de la loi n°4 du 19/01/1967 relative à la loi-cadre sur la coopération.

Article 18

Est créé un mécanisme de garantie appelé « ligne de garantie des fonds assurés pour les institutions de l'économie sociale et solidaire » et qui vise à garantir les prêts et tous les types de financements affectés, en particulier par le système bancaire, les institutions de microfinance, les apports des sociétés de capital développement, les fonds d'amorçage ou toute autre institution d'investissement collectif en direction des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

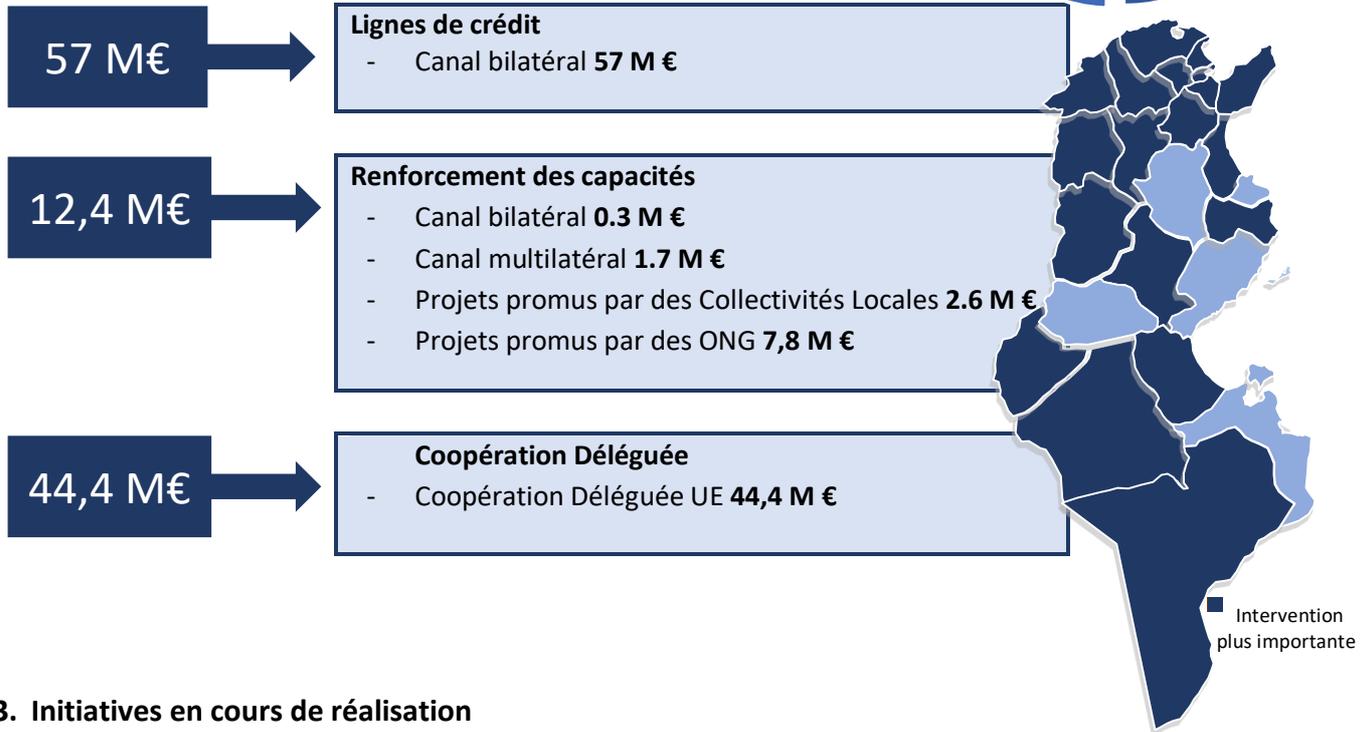
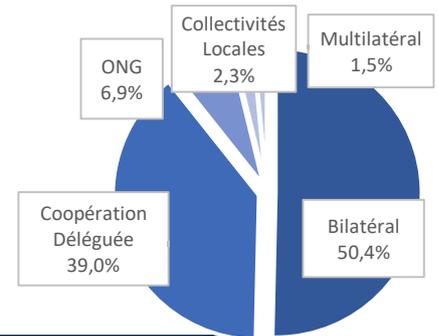
Article 24

Jusqu'à la création de l'Instance Tunisienne de l'ESS, l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant gèrera les aspects techniques de l'ESS à l'exception de ce qui a été attribué à des tiers par une disposition spécifique.

³ Loi 79/2019 sur l'économie sociale et solidaire (Tunisie) – Article 7

2. Axes d'intervention

La Coopération italienne soutient plusieurs initiatives pour la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Tunisie. La somme allouée au profit de ce secteur s'élève à **113,8 M €** répartis sur les trois axes suivants :



3. Initiatives en cours de réalisation

Lignes de crédit					
Type de financement	Initiative	Montant	Organisme d'exécution	Lieu	Durée
Don et crédit sur le canal bilatéral	PRASOC - Programme d'appui au secteur privé et à l'inclusion financière dans les secteurs de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire	50 M € à crédit + 7 M € à don	Banque Centrale de Tunisie (BCT) 	Tunisie	2020-2025

Renforcement des capacités

Type de financement	Initiative	Montant	Organisme d'exécution	Lieu	Durée
Dons sur le canal bilatéral	Développement rural intégré	0.3 M €	Administration Tunisienne 	Tozeur (Hazoua/ Tamerza)	2018-2022
 Objectif : Favoriser la diversification de la production pour l'augmentation des revenus et de l'amélioration des conditions de vie des familles des oasis concernées, ainsi que l'activation d'un mécanisme de microfinance pour l'appui direct à la création et/au renforcement de micro et petites entreprises, dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat.					
Don sur le canal multilatéral	Création de micro-entreprises dans les gouverneurs de Médenine et Tataouine	1,7 M €		Médenine et Tataouine	2016-2020
 Objectif : Favoriser la création de microentreprises gérées par des jeunes à Médenine et Tataouine à travers un ensemble d'actions aux impacts rapides permettant de développer des outils et renforcer les capacités des divers acteurs					
Don confié à une Collectivité Locale Regione Toscana 	FUTUR PROCHE - Développement local et services décentralisés pour la durabilité et la citoyenneté active en Tunisie.	1 M €		Grand Tunis, Jendouba, Kasserine, Sidi Bouzid, Tataouine	2018-2020
 Objectif : Augmenter l'emploi et les perspectives de développement économique local avec la stabilisation d'entreprises sociales, innovatrices et éco-durables dans les régions d'intervention					
Don confié à une Collectivité Locale Municipalité de Fano 	Start Up Tunisie	1,3 M €		Jendouba, Béja, Bizerte	2018-2021
 Objectif : Créer des opportunités de travail pour les jeunes et les femmes comme moteurs de développement social et économique dans les Gouvernorats ciblés					
Don confié à une Collectivité Locale	Partenariats de coopération décentralisée pour un développement local innovant orienté vers	0.3 M €	Office de Développement du Nord-Ouest 	Jendouba	2017-2020

<p>Regione Sardegna</p> 	<p>l'économie sociale et solidaire (ESS)</p>	<p> Objectif : Promouvoir le développement territorial à travers l'introduction de systèmes innovants d'analyse territoriale, de planification économique et financière et à travers le développement d'outils et de méthodologies axés sur l'économie sociale et solidaire (ESS)</p>				
<p>Don confié à une ONG</p>	<p>RESTART - Promouvoir le développement économique durable et inclusif par le soutien à l'entrepreneuriat juvénile en Tunisie</p>	<p>1,8 M €</p>		<p>Jendouba, Sidi Bouzid, Mahdia, Sousse, Gabès</p>	<p>2019-2022</p>	
	<p>Agriculture durable et compétitive</p>	<p>1,5 M €</p>		<p>Jendouba, Beja, Le Kef, Siliana, Bizerte, Ariana, Mandouba, Ben Arous, Tunis, Zaghouan, Nabeul, Kebili</p>	<p>2017 - 2020</p>	
	<p>Promotion socio-économique du territoire</p>	<p>1,4 M €</p>		<p>El Hamma (Tozeur)</p>	<p>2018 - 2021</p>	
	<p>PROAGRO - Appui au développement des microentreprises agroalimentaires durables et création d'opportunités d'emplois dans des zones défavorisées de la Tunisie</p>	<p>1,8 M €</p>		<p>Beja, Le Kef, Mahdia, Kebili, Sidi Bouzid, Kasserine</p>	<p>2019 - 2022</p>	
	<p>SELMA - Soutien à l'agriculture locale, à la micro-entreprise et à l'autonomisation</p>	<p>1,3 M €</p>		<p>Ben Arous</p>	<p>2019 - 2021</p>	
	<p> Objectif : Créer de nouvelles entreprises pour les jeunes et les femmes dans le secteur agro-industriel et renforcer les services pour l'entrepreneuriat agricole, grâce à un soutien technique, administratif et financier aux nouveaux entrepreneurs et à l'expérimentation de modèles d'entreprises sociales agricoles</p>		<p> Objectif : Promouvoir le développement socio-économique dans un cadre de durabilité environnementale et de défense et de valorisation de la biodiversité d'une oasis marginale dans le sud-ouest tunisien</p>			<p> Objectif : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural tunisien en renforçant les micro-entreprises du secteur agroalimentaire. Avec le projet, les micro-entreprises du lait, des légumes, des dattes, des herbes aromatiques et médicinales, des filières oléicoles auront une meilleure capacité de production, transformation et marketing et seront plus intégrés dans les formes associatives et au sein de leur chaîne d'approvisionnement</p>

	des femmes et des jeunes en Tunisie	 Objectif : Soutenir les initiatives commerciales innovantes des femmes et des jeunes à travers une approche intégrée basée sur la promotion de l'agroécologie, l'égalité des chances et la sécurité alimentaire dans le cadre d'une meilleure planification territoriale dans les municipalités du Gouvernorat de Ben Arous
--	-------------------------------------	--

4. Initiatives en cours de formulation

Coopération Déléguée					
Type de financement	Initiative	Montant	Organisme d'exécution	Lieu	Durée
Coopération Déléguée UE	ADAPT - Appui au développement durable dans le secteur de l'agriculture et de la pêche en Tunisie	44,4 M €	 AGENZIA ITALIANA PER LA COOPERAZIONE ALLO SVILUPPO	Tunisie	2020 - 2025
			 Objectif : Soutenir la croissance économique, la compétitivité et l'emploi décent à travers une agriculture et une pêche artisanale durables. Les cibles du fonds d'appui du projet seront les exploitations familiales, les PME et les SMSA.		

5. Autres initiatives en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

La Coopération italienne fait partie du comité de pilotage du programme « Centre National de Ressources de l'ESS (CR'ESS) » cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre d'une action globale d'appui au gouvernement tunisien pour la mise en place d'une stratégie d'économie sociale et solidaire.

Ce programme vise à :

- Capitaliser les expériences et les meilleures pratiques pour alimenter une pédagogie de l'ESS
- Produire des outils opérationnels, notamment des guides méthodologiques
- Renforcer les capacités des différents types d'acteurs de l'écosystème de l'ESS en Tunisie

Ayant démarré en juillet 2019, son déploiement et mise en place sont planifiés sur trois ans avec une inauguration du Centre prévue en septembre 2020. Le Centre national sera ainsi, en Méditerranée, la première plateforme nationale de ressources dédiée à l'ESS, un concentrateur d'intelligence collective interconnectant les échelons régional, national et international.

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE ET MAROC – TUNIS

1, Rue de Florence, Mutuelleville, 1002
Tunis – Tunisie
Tel. 00216 – 71 893 321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it
<https://tunisi.aics.gov.it/>